

# Le financement Participatif

**Une opportunité à découvrir ?**

21 mars 2017 / Fondation Rurale de Wallonie



# Commençons par des exemples



**Le financement participatif n'est pas nouveau et recouvre beaucoup de pratiques dont le crowdfunding n'est pas le seul instrument.**

Quelques exemples historiques :

- ✓ *La statue de la liberté*
- ✓ *Le Fairphone ...*

**Pourquoi l'investissement « direct »  
revient au devant de la scène ?**



## Contexte économique...



- La **mondialisation**
- La **financiarisation** de l'économie
- La priorité au **rendement économique**
- Les packs financiers **peu lisibles**

Besoin de sécurité financière et facilitation (relative) à l'information



# Contexte économique...



Depuis 2008, ...

- ♦ les banques sont particulièrement frileuses pour financer **les PME et associations** ... qui ont dès lors du mal à développer leurs projets ;
- ♦ **Le public** est en demande de placements éthiques, socialement responsables, ... et le secteur bancaire n'est pas l'opérateur qui met le plus en confiance sur le sujet ...

En 2016, **51 %** des investisseurs belges déclarent qu'ils pourraient investir dans un produit éthique ou durable, **MAIS** :

- ♦ **23 %** confient que ce type de placements ne leur a encore jamais été proposé par leur banquier,
- ♦ **29 %** qu'ils ne perçoivent pas la stratégie de placement du fonds



# Investissement direct

# Investissement participatif

# Investissement solidaire



L'investissement direct consiste à investir votre argent dans des projets **sans passer par des intermédiaires**... bancaires.

Ils permettent donc un réseau alternatif d'investissements mais aussi sur le fond **ils peuvent soutenir un autre type d'économie plus coopérative et durable.**



## Crowdfunding et appel public à l'épargne



**Le financement participatif, en anglais crowdfunding, est un effort collectif de nombreux individus qui se mettent en réseau et réunissent leurs ressources pour soutenir des efforts entrepris par d'autres individus ou organisations.**

*De Buysere Kristof et Al., A framework for European Crowdfunding*

### Principes :

- › Appel direct au **public** ou par celui-ci
- › Investissement de **nombreuses « petites » sommes** (l'impact « faible » en cas d'échec facilite l'investissement mais demande de nombreux investisseurs)
- › Autour d'un **projet spécifique** et déterminé ... mobilisateur
- › C'est « **l'emprunteur** » qui définit librement **SES conditions** de remboursement ... avec l'accord de la plateforme par laquelle il choisit de passer



# Investissement direct

# Investissement participatif

# Investissement solidaire



## Attention

- 1** Il s'agit donc de placements et non d'épargne garantie comme sur un compte d'épargne
- 2** La législation est très changeante ! Tenez vos sources à jour, et faites vous accompagner dans vos démarches



# Les entreprises ...

Financité propose des accompagnements personnalisés aux entreprises d'économie sociale qui souhaitent faire appel public à l'épargne pour attirer le capital et/ou le crédit nécessaire à leur création et à leur développement.



# Les citoyens

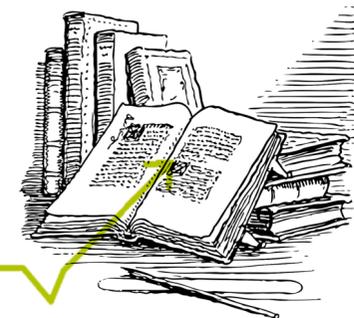
- Label Financité & FairFin (gratuit) est un outil pour guider les choix des investisseurs citoyens
- 5 critères sont examinés :
  - Type de produit
  - Solidarité des actions
  - Démarche socialement responsable
  - Transparence
  - Frais adossés au produit
- En octobre 2016, le label est octroyé à 58 produits, via 4 asbl et 31 coopératives



# Protection de l'investisseur



Pour protéger les investisseurs particuliers et **s'assurer qu'une information de qualité leur est fournie**, le contenu et les modalités des communications relatives aux instruments financiers qui sont offerts au public, tels que la souscription de parts ou d'obligations émises par des sociétés, est strictement réglementée et contrôlée par l'**Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA)** qui impose (sauf dérogations) pour les appels publics à l'épargne la réalisation et la publication au préalable d'un **prospectus**.



# Les entreprises ...

Financité propose des accompagnements personnalisés aux entreprises d'économie sociale qui souhaitent faire appel public à l'épargne pour attirer le capital et/ou le crédit nécessaire à leur création et à leur développement.



# Les citoyens

- Label Financité & FairFin (gratuit) est un outil pour guider les choix des investisseurs citoyens
- 5 critères sont examinés :
  - Type de produit
  - Solidarité des actions
  - Démarche socialement responsable
  - Transparence
  - Frais adossés au produit
- En octobre 2016, le label est octroyé à 58 produits, via 4 asbl et 31 coopératives



# Le financement Participatif

## Types et principes...



## Cadre légal APPEL PRIVÉ à l'épargne



**Au moins une de ces conditions doit être remplie pour être classé comme « appel privé » ... sans besoin de PROSPECTUS via la FSMA**

*(ce prospectus est « cher » et lourd mais vise à protéger l'investisseur)*

- › S'adresser uniquement à des **investisseurs qualifiés**
- OU**
- › Publicité de l'appel à **moins de 150 personnes**
- OU**
- › Participation par tranche **d'au moins 100.000€ par investisseur**
- OU**
- › Le total de l'appel est **inférieur à 100.000€**



# Cadre légal APPEL PUBLIC à l'épargne



## Limites et critères suivants :

- › Récolte de **100.000€ et +** sur 12 mois
- › Suppose par une additions des montants « modestes » issu du public ... pas nécessairement rôdé aux pratiques d'investissements
- › Nécessite « **prospectus** » de la **FSMA**, sauf **DÉROGATIONS**
  - › Part de coopératives agrées CNC
  - › Obligations asbl, fondations, ...
  - › ....



# Cadre légal CROWDFUNDING



## Limites :

- › Collecte de max **300.000 €**
- › Investissement **limité par investisseur** de
  - › Max **1.000 €** si crowdfunding sans plateforme
  - › Max **5.000 €** si crowdfunding via une plateforme
- › Avantages fiscaux pour l'investisseur, si la **plateforme est agréée** par le SPF (phase de transition de fev 2017 à fin mai)
- › Crowdfunding de **prêt de personne à personne est interdit** en Belgique



## BREF ...Comment choisir sa formule ?



**Quatre questions** pour choisir votre type de financement :

- › De **combien** avez-vous besoins ?
- › **Qui** êtes vous ?
- › Quelles **contreparties** disposez vous ou souhaitez-vous offrir ?
- › De combien de **temps** disposez vous pour faire vivre et réussir votre campagne ?



# Types de financement



Selon les angles d'approche on peut parler d'**appel public à l'épargne** et/ou de **crowdfunding**. L'un et l'autre recouvrent les démarches de financement participatif de 3 types :

- › **Le mécénat** (33 % en 2014/Belgique)
  - ✓ **Don sans contre partie**
  - ✓ **Don avec contre partie non financière**
  
- › **L'investissement** (29% en 2014/Belgique)
  - ✓ **part de coopérative, d'entreprises**
  
- › **Le prêt / les obligations** (38% en 2014/Belgique)



# Potentiel du crowd...



- × En 2014 en Belgique le belge investi 2,18 millions d'Euros ; soit en moyenne 0,11€ par an via le crowdfunding ... pour 1,20 en France et 1,78€ en Angleterre..
- × 50 % de Belges savent ce qu'est le crowdfunding mais seulement 10 % d'entre eux peuvent citer une plateforme et 7 % y ont déjà participé mais ...
- × ... 84 % des gens qui l'ont fait souhaitent recommencer.
- × Les investissements participatifs en France ont été multipliés par 27 entre 2011 et 2015
- × De 2014 à 2016, les investissements ont triplés en Belgique



# Fonctionnement...

Selon les plateformes

- ✓ Vous devez **atteindre un certains %** de la somme attendue/annoncé (parfois 100 %) pour pouvoir bénéficier de ces fonds (à défaut ils sont remboursés aux investisseurs)
- ✓ Les plateformes **prélève**
  - ✓ **un % des montants** collectés
  - ✓ parfois des **frais bancaires** « sécurisé »
  - ✓ parfois des frais de « publicité »
- ✓ Ce sont les **appelants** de projets qui **décident des contreparties** qu'ils proposeront en échange des contributions des internautes... mais les plateforme peuvent refuser votre « pack »
- ✓ Les créateurs des projets **conservernt 100% de la propriété** intellectuelle de leurs projets



# Avantages et effets positifs



- 1 Renforcer le financement de l'entreprise.** C'est un financement durable et qui présente l'avantage d'une grande flexibilité
- 2 Sensibiliser, responsabiliser et impliquer le public** à la thématique sur laquelle travaille l'entreprise
- 3 Les citoyens financeurs sont souvent les premiers clients** et/ou les premiers ambassadeurs de l'entreprise
- 4 Avantages fiscaux** sur l'investissement



# Les plateformes



## Passer par une plateforme :

- > Facilite l'organisation de votre campagne, augmente sa visibilité et donne du poids.
- > Augmente le palier de financement par investisseur à 5.000€
- > Des avantages fiscaux (si agréées)

## Les principales plateformes :

- Kiss Kiss bank bank / Don
- My Microinvest / Investissement (Equity)
- Look & Fin / Prêt (crowdlending)

## ...et quelques autres exemples

- SoCrowd (Fair Fin) / Prêt sans intérêt pour stimuler le changement social
- Enerfip / spécialisée dans la transition énergétique
- Feedelios / spécialisée dans l'investissement dans TPME d'Outre mer
- My new start up / investissement en capital ... à partir de 1€
- Wine-funding / spécialisée dans l'investissement en vin
- Bluebees / prêt pour financer l'agriculture « de demain »
- Collecticity / spécialisée dans les prêts pour les collectivités publiques
- Credofunding / plateforme de financement participatif chrétien



# Le financement Participatif

## Le don



# **Le financement Participatif**

**La part de coopérative**

# Le financement Participatif

**Prêt / Contre partie financière**



## Une obligation ...



Des obligations peuvent être émises par une asbl, par une coopérative ou encore une entreprise à finalité sociale ...

C'est un titre de créance négociable représentatif d'une **fraction d'un emprunt** remboursable avec des conditions fixées lors de l'émission

A la différence de la part de coopérateur, ce n'est donc pas une prise de participation à l'activité, c'est un pêt...

### Attention

En cas de faillite, les obligataires ne sont pas prioritaires en matière de remboursement.



# Conditions d'une obligation

*Les asbl, les fondations privées ou publiques peuvent émettre des obligations sans publication d'un prospectus (sous certaines conditions à valider par la FSMA)*

*!!! Les coopératives peuvent lancer des obligations mais celles-ci DOIVENT alors faire l'objet d'un prospectus (à la différence des parts de coopérateur pour les coopératives agréées CNC).*



## TOUTES LES OBLIGATIONS DOIVENT MENTIONNER

**A la condition de « se procurer les moyens nécessaires à la réalisation de leurs objectifs non lucratifs »**

**Définir le montant de l'émission**

**Définir le montant du produit financier**

**Définir la durée de l'émission d'une obligation**

**Définir le taux d'intérêt d'une obligation**

**Définir la durée de souscription et la date de remboursement de l'obligation**

# Le financement Participatif

**Une opportunité pour**

**les pouvoirs publics**



## Avantages et effets positifs



- 1** Sensibiliser, responsabiliser et **impliquer le public** à une thématique
- 2** **Valider l'intérêt** du public pour une orientation, piste de développement à venir
- 3** **Assouplir l'effort budgétaire** via une participation mixte ...
- 4** **Outil de financement pratique, facile** à utiliser et avec peu de conditions attachées
- 5** **Avantages fiscaux** ... pour les investisseurs



## Avantages et effets positifs



**6** permettre la mise en place de projets non soutenus par la banques

**7** contourner les difficultés d'amortissement trop courtes dans les règles comptables.

### **MAIS ATTENTION AU DÉSENGAGEMENT FINANCIER !**

Le contribuable ne doit pas payer 2 fois ET les projets « peu tendance », « peu populaires » doivent aussi être soutenus structurellement sans dépendre de campagnes médiatiques ...



## Sources et infos

### *Analyses disponibles sur le site Financité*

- > Comment la finance peut-elle répondre à l'intérêt général
- > Crowdfunding : nouvel outil de financement pour les pouvoirs publics ?
- > L'appel public à l'épargne un outils de financement méconnu
- > L'appel public à l'épargne pour quel besoin de Financement ?
- > Comment faciliter l'utilisation de l'appel public à l'épargne pour les coopératives et les asbl

### *Autres sources :*

- Etude KBC « Crowdfunding en Belgique, une croissance rapide dans un terreau fertile » (2016)
- <https://bolero-crowdfunding.be/fr/en-savoir-plus/guide-pour-investisseurs/actions-obligations-convertibles-ou-classiques-cest-vous-qui-choisissez>



Investissement direct  
Investissement participatif  
Investissement solidaire



## Rappel

La législation est très changeante et les outils sont nombreux mais dépendent de facteurs croisés (le type d'entreprise, les montants, ...) !

Tenez vos sources à jour, et faites vous accompagner dans vos démarches





## Chercher du financement auprès du grand public

Financité propose en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne

- ✓ des accompagnements collectifs gratuits
- ✓ et des accompagnements personnalisés.

Une date près de chez vous ? Consultez notre site dans l'onglet « Se financer auprès de grand public »





75 Rue Botanique,  
1210 Bruxelles

[info@financite.be](mailto:info@financite.be)

[www.financite.be](http://www.financite.be)

02/340.08.60

